REGLEMENT DES 10KM DE L'ILE SAINT DENIS

Article 1 Organisation

Les 10KM de l'île Saint Denis » est organisé par Athlète sur Seine Athlétisme et Perfé-o. Les coordonnées de l'organisation sont précisées sur les documents de promotion et sur le lien Internet.

Article 2 Participation et acceptation du règlement

La participation à l'une des épreuves proposées implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En conséquence, le participant s'engage à adopter une attitude « éco-responsable » durant l'ensemble de sa participation à l'évènement, et à mettre en avant les valeurs éthiques du sport. Tout manquement aux règles édictées, constaté par un membre de l'organisation, sera sanctionné par la disqualification de son auteur (aucune réclamation ne sera possible).

La participation aux 10 km est de 10 euros et reste gratuite pour le 1000m et pour les Dyonésiens.

Article 3 Les inscriptions

Les inscriptions se feront :

- Soit en ligne via le lien suivant : https://10km-ile-saint-denis.adeorun.com/
- Soit par courrier en remplissant le bulletin d'engagement officiel.

Chèque à l'ordre de Athlète sur Seine. Adresse : Perfe-o 26, avenue du Buisson Aumay, 93290 Tremblay en France. Le bulletin d'engagement doit être envoyé accompagné d'un chèque de 10€.

La limite des inscriptions en ligne est fixée au 20 octobre 2023.

Les dossards, sont à retirer le samedi 21 octobre 2023 au centre commercial Marques Avenue le jour de la course, 50 minutes avant le début de la course.

Dossards : Pour justifier, le cas échéant (en cas de litige par exemple), de son identité le jour de la manifestation, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est indispensable. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété,
- Paiement des droits d'engagement (paiement uniquement par carte bancaire en espèces ou paiement par chèque à l'ordre de Athlète Sur Seine),
- Certificat médical ou copie de votre licence sportive en cours de validité (uniquement FSCF, FSGT, UFOLEP, FCD, FFSA, FFH, FSPN et ASPTT),
- Signature des parents pour les mineurs.

Attention : Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune

contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou athlétisme en compétition ».

Attention, aucun autre document ne pourra être accepté pour attester du certificat médical. Ceci vaut pour les certificats qui ne spécifieraient pas explicitement la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et autres déclarations sur l'honneur.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation d'inscription : Les annulations d'inscriptions ne sont pas acceptées. Les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Article 4 Respect du milieu naturel

Le participant s'engage à respecter l'espace naturel qu'il traverse en suivant scrupuleusement le parcours qui lui est proposé, sans couper et sans occasionner de dégât quelconque, ni laisser de trace de son passage.

Article 5 Détail des épreuves, horaires et date

Les 10KM de l'Île Saint Denis propose deux départs (3 courses) :

- 10km, ouverte à tous, licenciés ou non, nés en 2010 et avant,
- 5km, ouverte à tous, licenciés ou non, nés en 2010 et avant.
- 1000m, ouverte aux scolaires, écoles d'athlétisme, enfants de 6 ans à 15 ans.

Départ : Parking du centre commercial Marques Avenue Point S 01.

Arrivée : Parking du centre commercial Marques Avenue Point S 01.

Les épreuves ont lieu le samedi 21 octobre 2023.

Les horaires : 9h30 pour le 10km et 5km et 9h40 pour le 1000m.

Un temps limite de 2h sera applicable pour le 10km. Les participants arrivants après les 2h seront non classés.

Les concurrents sont attendus au point de départ 10 minutes avant chaque départ.

Le passage des bus sera arrêté à la circulation durant 1h45, après ce délai les bus reprendront. Les coureurs devront attendre l'autorisation des signaleurs afin de respecter les consignes de sécurité.

Une consigne sera mise à votre disposition le temps de la course.

Article 6 Ravitaillement et logistique

Un ravitaillement sera effectué au 5^e km environ et à l'arrivée.

Article 7 Service médical

Il est assuré par la protection civile Paris Seine.

Article 8 Sécurité, Assurance

Elle est assurée par la police nationale, l'Unité Mobile de Premiers Secours et des bénévoles ainsi que les commissaires de course à tous les carrefours.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à un concurrent en difficulté. Des équipes de secouristes seront présentes sur le parcours et/ou à l'arrivée, ainsi qu'un médecin. Le participant qui abandonne en cours d'épreuve doit obligatoirement prévenir soit un signaleur, soit un responsable du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, soit le PC course (numéro de téléphone disponible sur le dossard) et restituer son dossard. Les organisateurs peuvent prendre la décision de stopper un concurrent sur avis médical. Dans ce cas, celui-ci devra restituer son dossard (équivalence abandon).

Assurance : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celles de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient à titre individuel des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.

Article 9 Classements et récompenses

Classements individuels : un classement scratch homme, scratch femme, sera établi pour chaque course chronométrée. Tout concurrent du 10km arrivant au-delà de l'heure fixée par le temps limite ne sera pas classé.

Récompenses: Les récompenses seront attribuées en fonction des paramètres suivants : il ne peut y avoir de cumul de récompenses entre Scratch et Catégories. Si un tel cas se présente, la règle du report de la récompense vers l'athlète classé immédiatement après, non déjà récompensé, s'applique.

La remise des récompenses sera adaptée aux conditions sanitaires du moment.

Primes 10 km

Une prime récompensera les trois premiers hommes et les trois premières femmes du 10km:

1^{ère} place : 300 euros en carte cadeaux valable au centre commerciale « Marques Avenue » d'Ile-Saint-Denis

2èmeplace : 200 euros en carte cadeaux valable au centre commerciale « Marques Avenue » d'Ile-Saint-Denis

3ème place : 100 euros en carte cadeaux valable au centre commerciale « Marques Avenue » d'Ile-Saint-Denis

- 1 coupe aux trois premiers du classement général, de cadette jusqu'à master.

Puis de master 1 à master 10 seul les 1^{ers} seront récompensés (femme et homme).

Attention les coupes ne sont pas cumulables.

Seuls les concurrents présents à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

- **Affichage des résultats** : sur le panneau puis le lendemain sur ce lien : https://10km-ile-saint-denis.adeorun.com/

Primes 5 km

Il y aura des récompenses uniquement pour les trois premiers hommes et les trois premières femmes et non par catégorie.

Article 10 Annulation

Cas de force majeure : Si la manifestation devait être annulée, en tout ou en partie, pour cas de force majeure (conditions climatiques ou tout autre évènement pouvant nuire à la sécurité des concurrents...) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 11 Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Accident ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Article 12 Droit à l'image et CNIL

En s'inscrivant à l'épreuve le participant abandonne son droit à l'image. Du simple fait de leur participation, le concurrent, les accompagnateurs ou le public autorisent l'organisateur ainsi que ses ayant droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve ou encore dans le cadre des animations mises en place, et ce sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, le participant dispose d'un droit de rectification des données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, Il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il souhaite exercer ce droit, il suffit de le faire savoir à l'organisation par courrier.

Article 13 droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises à l'occasion de ma participation à la course 10km, 5km ou 1000m, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé, utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits sur le 10km et le 5km se verront remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non

le temps décompté au coup de pistolet. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Article 15 Evolution du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y sont contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. Dès lors que des règles seraient manquantes ou incomplètes dans ce règlement, la règlementation Running en cours s'applique.

Règlement des 10KM de l'Île Saint Denis

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon	Ton âge:	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	OUI	NON
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un		
moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite)?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour		
longtemps ? As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es	П	
faite cette année?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du		
cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le		
médecin? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans,		
entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	2 (Cat awa :::	n mádias1
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical		

est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)